

L'interdiction frappant le Congrès national africain, de même que d'autres partis, a été levée. Nelson Mandela et d'autres opposants influents de l'apartheid ont été libérés. Un dialogue a été amorcé et a mené à la conclusion d'accords historiques entre l'ANC et le gouvernement. On a levé l'état d'urgence. Le gouvernement sud-africain a aboli les derniers piliers législatifs de l'apartheid : la *Separate Amenities Act*, la *Group Areas Act*, les *Land Acts* et la *Population Registration Act*. Il a sensiblement modifié les lois en matière de sécurité. Plus d'un millier de prisonniers politiques ont été libérés, et on a mis en place un processus d'examen des demandes de libération d'autres prisonniers. Le gouvernement a aussi conclu une entente avec le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), préparant ainsi le retour des exilés.

Demain, l'Accord national de paix sera signé par les trois principaux groupes ayant participé à sa négociation, ainsi que par plusieurs autres. Nous saluons les efforts déployés par les membres du clergé et les hommes d'affaires en vue de trouver une formule globale permettant de régler le difficile problème de la violence politique. Nous espérons sincèrement que ces efforts seront couronnés de succès. La conférence du Front patriotique qui aura lieu le mois prochain doit permettre aux Mouvements de libération de trouver un terrain d'entente pour amorcer les négociations. Nous attendons avec intérêt la convocation, bien avant la fin de l'année, d'une conférence multipartite où les participants négocieront des accords de transition et établiront les principes et les modalités de rédaction d'une nouvelle constitution.

Lors de notre dernière rencontre en février, ces changements n'avaient que partiellement été mis en oeuvre. À l'occasion de cette rencontre, présidée par mon prédécesseur, M. Clark, on a tenté de trouver des façons d'inciter le gouvernement d'Afrique du Sud à respecter ses engagements. À Londres, le Comité a élaboré un «modèle de gestion programmée», conçu de façon à relier les changements dans l'application des sanctions non à de simples *déclarations d'intention*, mais à l'*adoption* de mesures concrètes et pratiques menant au démantèlement de l'apartheid. Cette étape historique de l'évolution de la politique du Commonwealth permettait de maintenir l'efficacité des sanctions de façon à inciter tous les intervenants à mettre en place en Afrique du Sud, par voie de négociations, une démocratie libre de toute ségrégation raciale.

Sept mois plus tard, la réussite de cette démarche ne fait aucun doute. Elle a, de toute évidence, influé sur la façon dont d'autres gouvernements envisagent les sanctions. Nos décisions concernant les boycotts sportifs ont été adoptées par le Comité international olympique. L'Afrique du Sud a donc de nouveau été admise aux compétitions internationales de cricket.